

Paris, le

DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES
*SERVICE DU TOURISME, DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES
SOUS-DIRECTION DES ENTREPRISES DE SERVICES
ET DES PROFESSIONS LIBERALES
MISSION DES SERVICES A LA PERSONNE*

6, rue Louise Weiss
75703 PARIS CEDEX 13
Affaire suivie par : Monique BOSQUAIN
et Brigitte DRURE RECOING
Téléphone : 01 44 97 06 04 / 01 44 97 02 01
monique.bosquain@finances.gouv.fr
brigitte.drure-recoing@finances.gouv.fr

**DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
*SOUS-DIRECTION DES MUTATIONS ECONOMIQUES ET DE LA
SECURISATION DE L'EMPLOI
MISSION DE L'ANTICIPATION ET DU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI*

10-18, place des Cinq Martyrs du lycée Buffon
75014 PARIS
Affaire suivie par : Kathleen AGBO
et Christine MATRAGLIA
Téléphone : 01 44 38 29 85 / 01 44 38 33 95
kathleen.agbo@emploi.gouv.fr
christine.matraglia@emploi.gouv.fr

Le Directeur général des entreprises

La Déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE)

Messieurs les Directeurs des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi (DIECCTE) des départements et
collectivités d'outre-mer

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département
Mesdames et Messieurs les Directeurs des unités
territoriales

**Objet : Instruction DGE/DGEFP 2015/1 : plan d'actions régional 2015 en faveur du
développement du secteur des services à la personne**

P.J. : annexe technique

NOR : EIN11516905J

Le secteur des services à la personne présente un fort potentiel de création d'activité et
d'emplois non délocalisables. Comme souligné dans le rapport de prospective des métiers et

qualifications (PMQ) à l'horizon 2022¹, les professions de soins et d'aide aux personnes devraient bénéficier d'une forte dynamique d'emploi.

En effet, ces métiers répondent à des besoins durables et croissants résultant du vieillissement de la population, du développement du maintien à domicile et de la réduction des possibilités de prise en charge par la famille. Ils répondent également à des besoins encore insatisfaits de prise en charge des jeunes enfants. La hausse du nombre d'emplois se conjuguerait avec de nombreux départs en fin de carrière, en particulier dans les métiers d'assistante maternelle et d'aide à domicile.

Les entreprises de services à la personne sont aujourd'hui un moteur de la création d'emploi. Elles ont connu en 2013 une progression régulière, tant du nombre d'heures rémunérées que de la masse salariale ; cette tendance semble se confirmer en 2014.

La progression des entreprises tend à compenser le recul de l'emploi direct : les statistiques de l'ACOSS sur l'activité des particuliers-employeurs dans le secteur des SAP font apparaître une baisse de la masse salariale nette de l'emploi à domicile à hauteur de 6,1 %, entre 2012 et 2013. Par ailleurs, dans le contexte actuel, le secteur associatif subit le contrecoup de tensions budgétaires observées au niveau des conseils généraux.

Ce secteur est confronté à des enjeux d'attractivité des métiers, de recrutements massifs et de formation des salariés, de structuration de la fonction ressources humaines, notamment dans les structures les plus petites, et de construction de parcours de salariés au sein ou en dehors de ce secteur. Aussi, la dynamique de création d'emplois dans les services à la personne doit-elle être soutenue dans le cadre d'une stratégie commune DGE/DGEFP/DIRECCTE en faveur du développement économique de ce secteur, qui constitue dans certaines régions l'un des tout premiers secteurs d'emploi.

Au plan national, cette stratégie d'accompagnement du secteur s'inscrit dans le cadre des travaux qui sont conduits par la Commission nationale des services (CNS). Le Ministre de l'Economie a annoncé un projet de création d'un comité de filière « services à la personne » qui intégrerait notamment la section thématique « silver économie » existante au sein de la CNS. Un accord-cadre « autonomie » a également été signé le 27 mars 2014 avec les partenaires sociaux du secteur pour développer les compétences et sécuriser les parcours des salariés et un accord avec les branches relevant du secteur de la petite enfance a été signé le 16 février 2015,

Cette stratégie intervient en parallèle de réflexions sur l'évolution des attributions réglementaires actuelles des DIRECCTE, chargées de délivrer les déclarations et agréments des organismes de services à la personne dans le cadre du projet de loi « adaptation de la société au vieillissement ».

Au plan local, l'accompagnement de ce secteur fait d'ores et déjà l'objet d'une mobilisation des DIRECCTE ; et l'exemple d'actions conduites dans plusieurs régions montre qu'une démarche conjointe sur les volets développement économique et emploi-formation et un pilotage renforcé par la DIRECCTE des actions conduites au niveau des unités territoriales permettent d'améliorer la cohérence des actions et leur impact.

¹ Rapport « Les métiers en 2022 », juillet 2014, France Stratégie et DARES.

L'annexe jointe identifie les grands axes de cette stratégie et les composantes possibles d'un plan d'action qui pourrait être défini dans chacune de vos régions

Nos services (mission de services à la personne à la DGE et mission « accompagnement et développement de l'emploi » à la DGEFP) restent à votre disposition pour vous appuyer si vous rencontrez des difficultés dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le Directeur général des entreprises

La Déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Pascal FAURE

Emmanuelle WARGON